

ROUTE CANTONALE



Commune
MASSONGEX

Mise à l'enquête

PIECE N° 03

Section de route

Trançon

P.R.

ROUTE DE LA GARE

CHEMIN EN LA FIN

0.0 + 90.0

PLACE TARNAIAE

0.0 + 200.0

MISE EN OEUVRE DE DEUX ARRETS LHAND ET
DEUX TROTTOIRS TRAVERSANTS

SITUATION PROJETEE - 1:200

Auteur du projet :

nco-ing SA
CH - 1870 Monthey
Tél. +41 (0)24 477 44 44
www.nco-ing.ch
info@nco-ing.ch

L'administration communale de certifie
que le président projet, mis à l'enquête publique par insertion au Buletin
officiel du, et affichage, a été déposé
au greffe communal du au

pour y être consulté.
Monthey, le

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président Sceau Le secrétaire

Autorité cantonale :
Service de la mobilité - Arrondissement 3
Route du Léman 29 bis
1920 Martigny

Ingénieur cantonal :

Timbre de réception

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
17.10.2023	NCa	NCa	NCa
25.06.2024	NCa	NCa	NCa

Surface
0.20 m²

Projet de: 2023

Tous les plans du dossier seront
également limbrés signés par
l'administration communale

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT

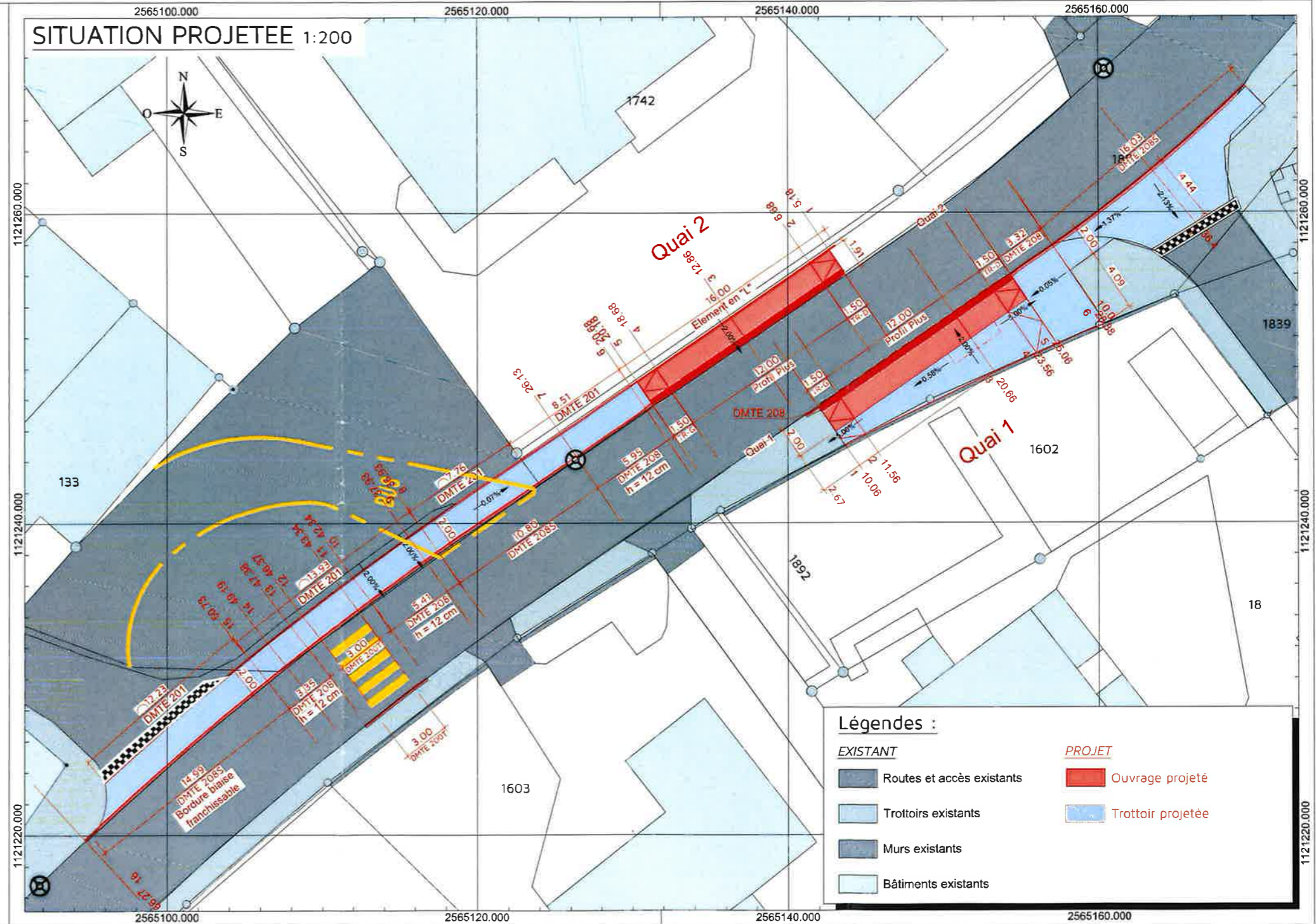
EN SEANCE DU

DROIT DU SCEAU : FR

L'ATTESTE

LE CHANCELIER D'ETAT

SITUATION PROJETEE 1:200



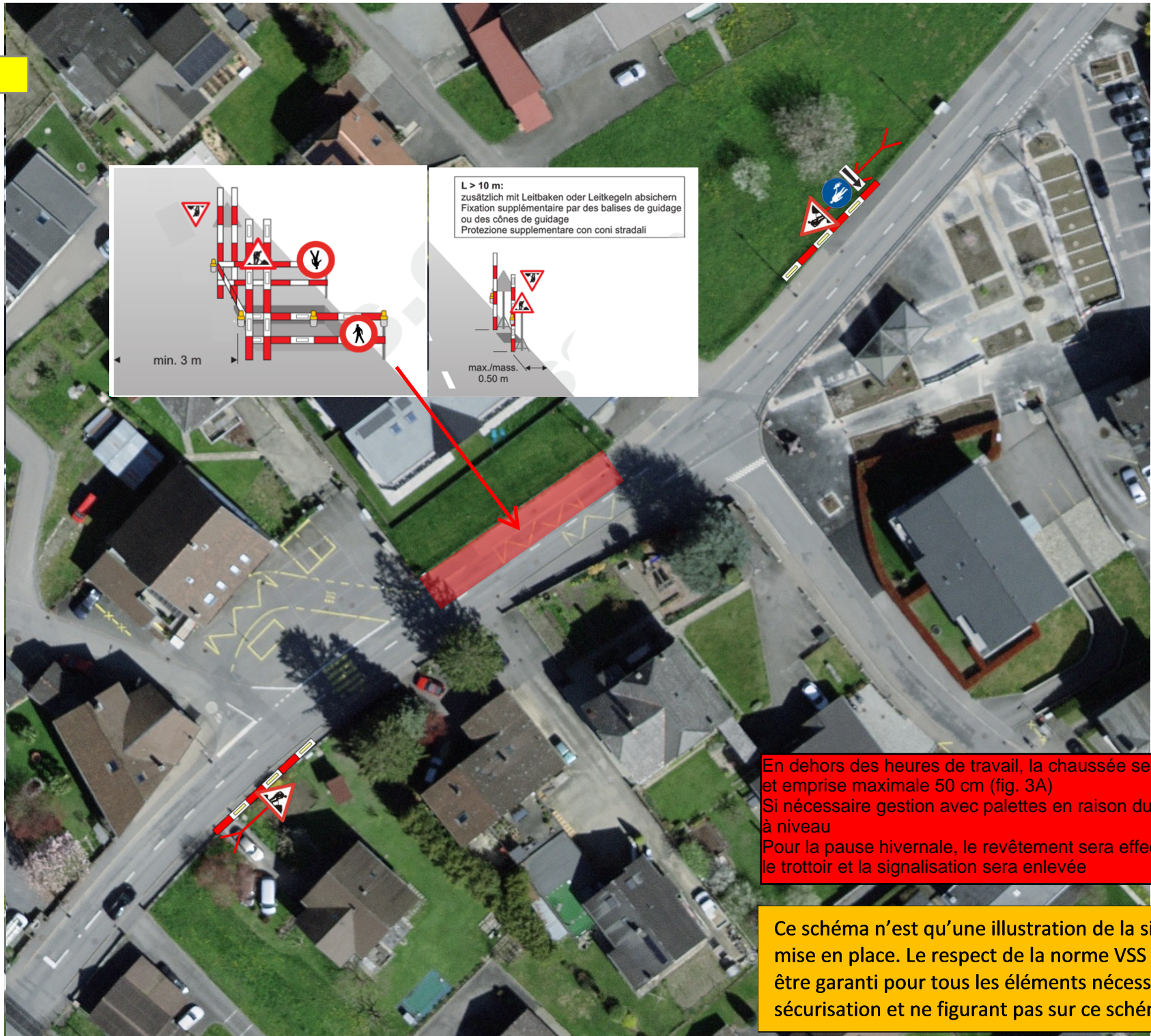
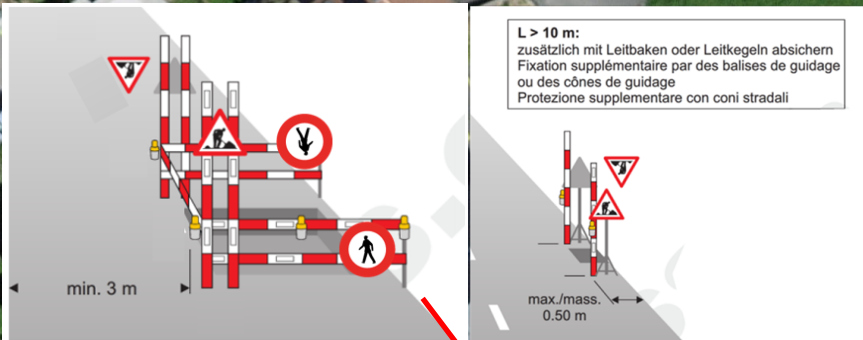
Légendes :

EXISTANT

- Routes et accès existants
- Trottoirs existants
- Murs existants
- Bâtiments existants

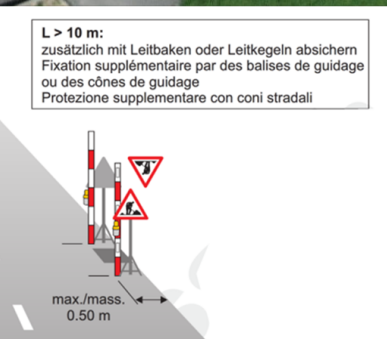
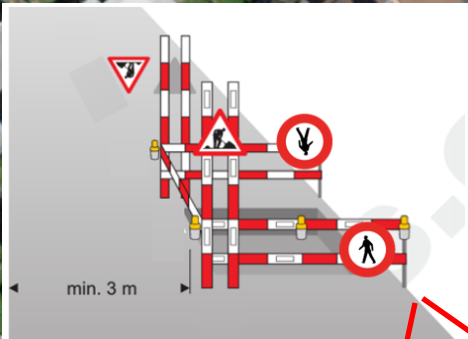
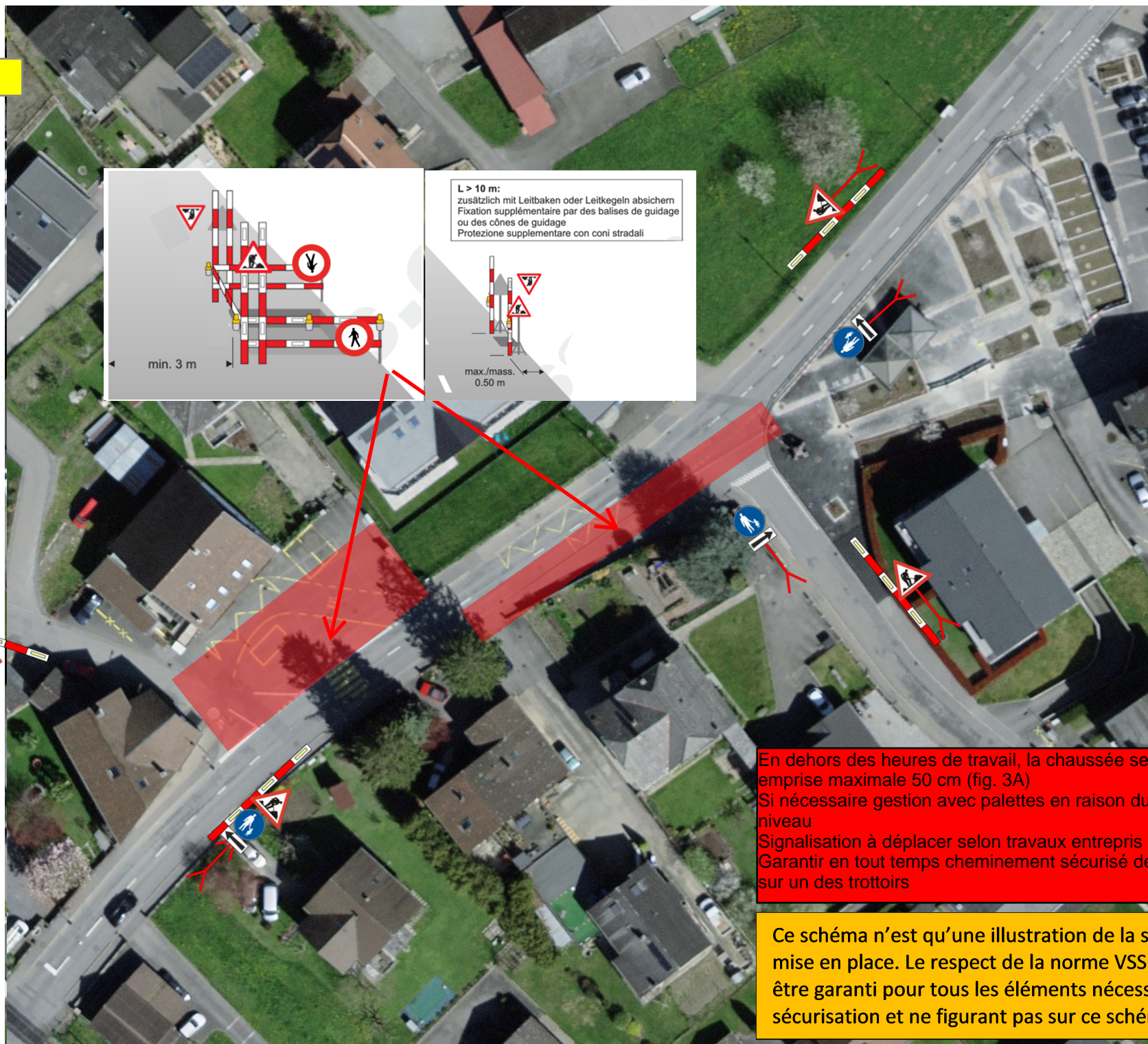
PROJET

- Ouvrage projeté
- Trottoir projetée



En dehors des heures de travail, la chaussée sera libérée et emprise maximale 50 cm (fig. 3A)
Si nécessaire gestion avec palettes en raison du passage à niveau
Pour la pause hivernale, le revêtement sera effectué sur le trottoir et la signalisation sera enlevée

Ce schéma n'est qu'une illustration de la signalisation mise en place. Le respect de la norme VSS 40886 doit être garanti pour tous les éléments nécessaires à la sécurisation et ne figurant pas sur ce schéma.



En dehors des heures de travail, la chaussée sera libérée et
emprise maximale 50 cm (fig. 3A)
Si nécessaire gestion avec palettes en raison du passage à
niveau
Signalisation à déplacer selon travaux entrepris
Garantir en tout temps cheminement sécurisé des piétons
sur un des trottoirs

Ce schéma n'est qu'une illustration de la signalisation
mise en place. Le respect de la norme VSS 40886 doit
être garanti pour tous les éléments nécessaires à la
sécurisation et ne figurant pas sur ce schéma.